Envoyé en préfecture le 18/06/2021
Reçu en préfecture le 18/06/2021
Affiché le 18/06/2021
ID : 095-259500387-20210617-2021_03CR2-AU

PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

Date de la convocation:		7 Juin 2021
Date d'affichage:		7 Juin 2021
Nombre de membres:	En exercice:	8
	Présents:	7
	Votants:	7

L'an deux mille vingt et un, sept Juin à vingt heures, le Conseil Syndical s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilbert MAUGAN, Président.

Étaient présents:
Mr. MAUGAN Gilbert, Président
Mme FORESTIER Lucille
M. FAUVIN Patrick
Mme VOISIN Elke
Mme HOLLINGER Jacqueline
Mme POLLET Doriane
M. PRUVOT Patrice

Etaient absents :
M. DUCLOS Jean Noel

Secrétaire : M. PRUVOT Patrice

ORDRE DU JOUR :

- Autorisation de signature de Prorogation du Prêt Relais FCTVA
- Créances Admises en non-valeur, suite Décision Modificative n°04/2021
- Décision Modificative n° 06/2021 : Rééquilibrage Budget
- Tarifs des Accueils Périscolaires 2021-2022
- Autorisation de signature de l'Avenant 1 du marché 2020-045 concernant les circuits scolaires
- Nouveau Prestataire de Transport scolaire

Approbation du procès-verbal du Conseil Syndical du 4 Mai 2021

A l'unanimité, le Conseil Syndical approuve le procès-verbal.

Envoyé en préfecture le 18/06/2021
Reçu en préfecture le 18/06/2021
Affiché le 18/06/2021
ID : 095-259500387-20210617-2021_03CR2-AU

Délibération n° 2021-014

Autorisation de signature de Prorogation du Prêt Relais FCTVA

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil Syndical qu'il est nécessaire de proroger le Prêt Relais FCTVA N° A75190G8 d'un an afin d'être concordant avec le remboursement de la TVA, si cela n'était pas suffisant, le SIPEAF pourrait demander une ligne de crédit en 2022 pour attendre le remboursement total de la FCTVA.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, des membres présents ou représentés

Autorise le Président a signé la Prorogation du Prêt Relais FCTVA.

Délibération n° 2021-015

Créances Admises en non-valeur, suite Décision Modificative n°04/2021

A la suite de Décision Modificative n°04/2021 concernant les écritures en section de fonctionnement, en dépense sur l'article 6541.

Vu la demande d'admission en non-valeur annexée à la présente, de Monsieur le Trésorier, dressée sur l'état des produits irrécouvrables arrêtés à 2018.

Considérant que ces créances sont irrécouvrables du fait de poursuites sans effet, de combinaisons infructueuses d'actes ou que le reste à recouvrir est inférieur au seuil de poursuite ;

Considérant que l'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant ;

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, des membres présents ou représentés

Décide d'admettre en non-valeur les produits d'un montant de 110.60 €
Décide d'imputer cette dépense à l'article 6541.

Délibération n° 2021-016

Décision Modificative au BP 2021 n° 06/2021 :
Rééquilibrage Budget

A la suite de la Décision Modificative n°01/2021, il apparait que notre Budget n'est pas équilibré.

De fait, il convient de prendre une décision modificative budgétaire.

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical, les écritures suivantes :

Section de fonctionnement, en recette : Article 7688 - 12 500 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, des membres présents ou représentés

Approuve la Décision Modificative n°06/2021

Envoyé en préfecture le 18/06/2021
Reçu en préfecture le 18/06/2021
Affiché le 18/06/2021
ID : 095-259500387-20210617-2021_03CR2-AU

Délibération n° 2021-017

Tarifs Accueil Périscolaire et Accueil de Loisirs

A la suite d'entretien avec la CAF ainsi qu'avec les parents dont les enfants sont scolarisés à l'Ecole Alain Fournier, afin d'être aux normes quant à la gestion des tarifs proposés par le SIPEAF pour les prestations d'accueil des enfants et de permettre une représentation plus juste des moyens et compositions familiales, le Président propose aux membres du Conseil Syndical de moduler les tarifs selon le quotient familial donné par la CAF.

A ce titre, le Président proposera de nouveaux tarifs pour l'Année 2021-2022.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, des membres présents ou représentés

Décide de moduler les tarifs selon le quotient familial des familles donné par la CAF.

Délibération n° 2021- 018

Autorisation de signature de l'Avenant 1 concernant les circuits scolaires

Monsieur le Président expose l'Avenant 1 du marché 2020-045 concernant les circuits scolaires.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, des membres présents ou représentés

Autorise le Président à signer l'Avenant 1 du marché 2020-045 concernant les circuits scolaires.

POINTS DIVERS :

- Nouveau Prestataire pour les Transport scolaires à compter de l'année scolaire 2021/2022 : La Croix

- Point Travaux : Le Président fait un exposé rapide sur le déroulement des Travaux et précise que le nouveau bâtiment doit être livré le 30 Juin 2021. Les mois de Juillet et Aout 2021 serviront à lever les réserves et aux passages des bureaux de contrôle. La commission de sécurité est fixée au Vendredi 27 Aout 2021.
Il évoque ensuite des travaux supplémentaires concernant la cour du haut. La réfection de la partie haute, sensiblement la moitié est prévue dans l'enveloppe des travaux. Monsieur le Président demande, au vu de l'état de la cour, si la totalité ne pourrait pas être remise en état. Le coût de ce supplément serait de 5 000 à 6 000 €uros HT. Les maires présents ainsi que M. DUCLOS Jean Noel, maire de Bellefontaine, seraient favorables à cette dépense.

Envoyé en préfecture le 18/06/2021
Reçu en préfecture le 18/06/2021
Affiché le 18/06/2021
ID : 095-259500387-20210617-2021_03CR2-AU

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est close à 21 heures 30.

Le Président,
Gilbert MAUGAN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ECOLE ALAIN FOURNIER
Chemin du Fours Chaux
95270
LE PLESSIS LUZARCHES
TEL
01.34.09.95.29

APPROBATION DU PROCES VERBAL:

M. MAUGAN Gilbert	M. DUCLOS Jean Noel
Mme HOLLINGER Jacqueline	M. FAUVIN Patrick
Mme FORESTIER Lucille	Mme POLLET Doriane
Mr PRUVOT Patrice	Mme VOISIN Elke